DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220617-lmc100000023779-DE

Séance du vendredi 17 juin 2022

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022 Réception Préfet : 24/06/2022 Publication RAAD : 24/06/2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/06/17-2/02

OBJET : Attribution de subventions en faveur des festivals (musique, théâtre, danse et arts plastiques) et manifestations culturelles et artistiques au titre de l'année 2022.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions relatives au soutien du Département aux festivals et manifestations à rayonnement local au bénéfice d'associations, communes et structures intercommunales, au titre de l'exercice 2022. Cette répartition s'élève à un montant total de 422 930 € dont 359 000 € en faveur de 16 festivals et 63 930 € en faveur de 30 manifestations locales. Sont également soumises à l'approbation de l'Assemblées des conventions attenantes.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, modifiée par la délibération n° 7/01 en date du 26 avril 2013, relative au Règlement Budgétaire et Financier,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/02 en date du 24 mars 2017, relative à la révision des critères de subventions en faveur des festivals (musique, théâtre, danse et arts plastiques) et manifestations à rayonnement local,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU la délibération du Conseil départemental n°2/04 en date du 16 décembre 2021 relative à l'adoption le budget primitif 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/03 en date du 17 juin 2022 relative à l'adoption de la DM 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1: d'attribuer un total de subventions de 359 000 € à 16 festivals et un total de subventions de 63 930 € pour 30 manifestations culturelles telles que mentionnées sur le tableau figurant en annexe 1 de la présente délibération. Ces subventions sont imputables au domaine « Développement culturel », action « Festivals et manifestations artistiques », opération « Festivals et manifestations culturelles et artistiques DF22 ».

<u>Article 2</u>: d'approuver le projet de convention entre le Département et l'association Django Reinhardt pour le festival « Django Reinhardt » tel que figurant en annexe 2 de la présente délibération et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

<u>Article 3</u>: d'approuver le projet de convention entre le Département et la commune de Fontainebleau pour le festival « Séries Séries » tel que figurant en annexe 3 de la présente délibération et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

<u>Article 4</u>: d'approuver le projet de convention entre le Département et l'association « Jazz en Pays Fertois » pour le « Ferté Jazz Festival » tel que figurant en annexe 4 de la présente délibération et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

<u>Article 5</u>: d'approuver le projet de convention entre le Département et la commune de Meaux pour le festival « On&On » tel que figurant en annexe 5 de la présente délibération et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

<u>Article 6</u>: d'autoriser l'attribution et le versement des subventions mentionnées dans l'annexe 1 à la présente délibération pour des projets ou des actions en cours d'exécution ou révolues à la date de la présente délibération, en application de la dérogation prévue au Règlement Budgétaire et Financier du Département de Seine-et-Marne.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46):

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ M. Michel JOZON M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAULNES-SERENI Mme Sarah LACROIX M. Olivier LAVENKA M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR Mme Nolwenn LE BOUTER Mme Daisy LUCZAK Mme Marianne MARGATÉ M. Olivier MORIN Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU Mme Mireille MUNCH Mme Céline NETTHAVONGS M. Jean-François PARIGI Mme Véronique PASQUIER M. Vincent PAUL-PETIT M. Ugo PEZZETTA Mme Marie-Line PICHERY M. Brice RABASTE M. Christian ROBACHE Mme Béatrice RUCHETON M. Patrick SEPTIERS Mme Sara SHORT-FERJULE Mme Sandrine SOSINSKI M. Jean-Louis THIERIOT Mme Virginie THOBOR **Mme Claudine THOMAS** M. Xavier VANDERBISE Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0):

Se sont ABSTENUS (0):

N'ont pas pris part au vote (0):

Jean-François PARIGI Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne